



Vol 2 | No 1 | Oct. 2016
fiqsante.qc.ca

Le RÉSEAU des militantes en SST

BULLETIN DU RÉSEAU DES MILITANTES EN SST DE LA FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



NOUS, ON PARLE SANTÉ... ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL!

La réflexion entourant le thème de cette 2^e édition du Réseau des militantes en SST est allée dans bien des directions. En raison du contexte actuel, les préoccupations en matière de santé et sécurité du travail (SST) dans les établissements sont aussi nombreuses que variées. On peut penser aux relations syndicales-patronales qui sont en pleine redéfinition compte tenu de la réorganisation des services en cours, ou à la restructuration des équipes syndicales locales qui voient leur composition et leur fonctionnement appelés à changer de façon importante. On sait aussi, bien entendu, que les besoins des responsables en SST sont multiples.

Comment faire face aux changements qui s'opèrent actuellement dans le réseau? Quelles pratiques peuvent être privilégiées afin de pouvoir jouer le rôle de responsable en SST de façon optimale? Quelles stratégies peuvent être utilisées afin d'accompagner adéquatement les professionnelles en soins et s'assurer que leurs droits et intérêts en matière de SST soient pris en compte et respectés? Voilà autant de questions auxquelles les participantes du Réseau ont tenté de trouver réponse, par le biais de présentations et d'activités de toutes sortes.

Au Réseau des militantes en SST, « Nous, on parle santé... et sécurité du travail ».

C'est dans l'esprit des membres du comité Santé et Sécurité du travail qu'a germé l'idée de tenir un Réseau des militantes en SST. La santé et la sécurité du travail sont des enjeux majeurs pour les professionnelles en soins,

mais les responsables locales en SST ne disposaient pas, jusqu'à présent, d'un lieu pour discuter de leurs préoccupations et de leurs expériences respectives, un lieu leur permettant d'acquérir des connaissances, des outils et de trouver, ensemble, des pistes de solutions aux problèmes vécus sur le terrain.

Une recommandation a donc été adoptée lors du plus récent congrès de la Fédération afin de mener un projet pilote, donnant lieu à la tenue de deux éditions du Réseau des militantes en SST, à l'automne 2015 et 2016. Une évaluation sera ensuite effectuée par la FIQ et partagée avec les déléguées du congrès de 2017, dans le but, éventuellement, de donner un caractère permanent au Réseau des militantes en SST et d'en préciser la formule et la fréquence.

*Linda Lapointe
Responsable politique
du secteur SST*

Nous, on parle santé.

POUR UNE FORMATION LA MIEUX ADAPTÉE POSSIBLE

La FIQ offre à ses militantes une formation en santé et sécurité du travail afin qu'elles puissent soutenir adéquatement les membres dans chacune des démarches liées au cheminement de leur dossier SST. Soucieuse de proposer une formation la mieux adaptée possible aux besoins et à la réalité, les représentantes de la Fédération ont profité du Réseau pour consulter les participantes, puisqu'une refonte de cette formation est actuellement en cours.



Martine Caron, CHU de Québec - Université Laval

C'EST L'HEURE DU QUIZ!

Afin de briser la glace, de diffuser de l'information générale en matière de SST, de recueillir des informations sur leur profil et d'évaluer leur niveau de connaissance, un quiz en 20 questions a été proposé aux participantes du Réseau. Ces dernières ont ainsi fait l'expérience d'un nouvel outil de vote électronique qu'elles ont beaucoup apprécié.

Quelques exemples de questions... et réponses

Il est obligatoire de déclarer un accident de travail :

- A) Dans les 24 heures
- B) Dans les 48 heures
- C) Dans la semaine suivant l'évènement
- D) Aucun délai précis n'est imposé

Réponse : D

Bien que la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)* ne stipule aucun délai précis pour déclarer un accident de travail, l'article 265 prévoit que l'on doit le faire AVANT de quitter l'établissement lorsqu'on en est

capable, sinon dès que possible. Cela facilite grandement le déroulement du dossier.

Rien ne sert de déposer une réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) si aucune personne n'a été témoin de l'accident de travail.

- A) Vrai
- B) Faux
- C) Ça dépend du moment et du lieu où est survenu l'accident

Réponse : Faux

En effet, nul besoin d'avoir un témoin pour prétendre qu'un accident est survenu par le fait ou à l'occasion du travail.





Isabelle Arseneault, conseillère syndicale, équipe Santé et Sécurité du travail

LE CHEMINEMENT D'UN DOSSIER SST À LA FIQ

Les responsables locales en santé et sécurité du travail jouent un rôle déterminant dans le déroulement des dossiers SST des membres. En compagnie de deux procureures de l'équipe SST de la Fédération, Isabelle Arseneault et Hélène Côté, les participantes ont eu l'occasion de cibler les actions qui doivent être menées lors du cheminement d'un dossier dans lequel survient un litige.



Hélène Côté, conseillère syndicale, équipe Santé et Sécurité du travail

Entre autres, les responsables locales en SST agissent à titre d'intermédiaire entre la membre et la procureure de la FIQ attitrée au dossier. Ce rôle est fondamental, car il implique de veiller à ce que chacune des étapes se déroule le plus efficacement possible, et ce, dans l'intérêt de la travailleuse.

Ainsi, les responsables locales en SST doivent s'assurer que les différents formulaires et documents soient complétés et acheminés en temps opportun à la procureure. Il est également de leur ressort d'informer et de

conscientiser la membre sur ses obligations, comme celle de se soumettre aux évaluations médicales qui peuvent lui être demandées, ou celle de contester les décisions dans les délais prévus à la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*. Enfin, une présence active aux différentes rencontres, la tenue d'un journal de bord où les informations importantes sont consignées ainsi que le suivi régulier des dossiers doivent être des priorités pour les responsables locales en SST.

FAIRE VIVRE LA SST EN CONTEXTE DE CHANGEMENTS MAJEURS

Les transformations qui s'opèrent actuellement dans le réseau de la santé et des services sociaux posent d'énormes défis pour la FIQ et ses équipes syndicales locales, notamment quant à la façon de prendre en charge la santé et la sécurité du travail.

Cette 2^e édition du Réseau était donc tout indiquée pour réfléchir à la question, non seulement en ciblant ces défis, mais surtout en identifiant les leviers d'influence et d'actions possibles pour les militantes.

Lorsqu'on se trouve dans un contexte de changement, les habitudes, l'ordre et le rythme que l'on connaissait jusqu'alors sont rompus. On doit s'ajuster et choisir parmi les différentes options et stratégies qui s'offrent à soi. Ce n'est pas nécessairement chose facile, surtout lorsqu'on a une cause à cœur et que l'on sent qu'elle est compromise. Il devient alors important de cibler les allié-e-s qui augmenteront les capacités

**Défendre
et faire avancer
la « cause » SST.**



Lucie Legault, psychologue et conseillère en SST, Association pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (ASSTSAS)

FAIRE VIVRE LA SST EN CONTEXTE DE CHANGEMENTS MAJEURS (SUITE)

d'agir, d'identifier les ressources (matérielles, humaines et financières) nécessaires, mais aussi de faire connaître et valoir cette cause afin que les personnes s'y intéressent et y accordent de l'importance. Il faut être convaincue, persévérante, veiller à développer ses compétences et savoir utiliser ses canaux de communication tout comme son pouvoir d'influence.

C'est dans cet objectif que Lucie Legault, psychologue et conseillère à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) est venue entretenir les personnes présentes sur leurs motivations et ce qu'elles peuvent faire pour défendre et faire avancer la « cause » SST.

DEUX RÔLES, UN PROFIL COMMUN DE COMPÉTENCES



Sara Caron-Guay, conseillère syndicale, service Éducation-Animation

Il existe de nombreuses similitudes entre le rôle d'une professionnelle en soins et celui d'une responsable locale en SST. Sara Caron-Guay, conseillère syndicale au service Éducation-Animation et infirmière de formation, a entretenu les participantes de ce parallèle entre les compétences phares applicables aux infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes cliniques, et celles qu'elles utilisent quotidiennement dans leurs fonctions syndicales. On peut penser à :

- Savoir communiquer, soit établir un climat de confiance et de partenariat
- Promouvoir la santé et la sécurité auprès de la membre, tout comme on le fait auprès d'un-e patient-e
- Agir en prévention afin d'éviter les situations qui peuvent porter atteinte à la santé
- S'assurer du suivi du dossier de la membre, à l'instar de la responsabilité qui revient aux professionnelles en soins envers un-e patient-e
- Favoriser le retour au travail en guidant la membre à travers les étapes nécessaires, comme on le ferait pour aider un-e patient-e à recouvrer la santé





Aline Aubin, conseillère syndicale, secteur Santé et Sécurité du travail

L'AVENIR DU COMITÉ CONJOINT LOCAL EN SST

Alors que la prévention de la santé et de la sécurité du travail doit demeurer une préoccupation constante, l'avenir des comités conjoints locaux en SST apparaît actuellement être un enjeu fort important.

Jumelée à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective nationale et aux négociations locales à venir, la création des CISSS et des CIUSSS représente pour plusieurs équipes syndicales locales l'occasion de s'interroger sur la suite des choses et de se préparer en conséquence. Avec un territoire parfois immense à couvrir et une volonté patronale qui n'est pas toujours au rendez-vous, la réalisation des mandats dévolus aux comités conjoints locaux en SST pourra s'avérer fort fastidieuse.

C'est grâce à une présentation d'Aline Aubin, conseillère syndicale au secteur Santé et Sécurité du travail, et à l'atelier qui l'a suivie que les participantes du Réseau ont eu l'occasion d'échanger sur leurs préoccupations, mais surtout sur les idées qu'elles souhaitent mettre de l'avant lors de la prochaine ronde de négociations locales, qui débutera en avril 2017.

Ainsi, plusieurs réflexions pertinentes ont été partagées afin de pallier le fait qu'un seul comité conjoint local par établissement soit prévu. Par exemple, la création de sous-comités par territoires ou par missions pourrait être demandée en vue de favoriser la prise en charge de problématiques en SST spécifiques à un milieu. Plusieurs leviers permettant au comité conjoint local de mieux remplir son mandat de prévention ont également été mentionnés, comme la bonne communication entre l'employeur et le syndicat, ou encore l'amélioration de l'accès aux informations nécessaires à l'analyse des milieux problématiques.

Il importe d'être proactives et de développer, dès maintenant, une vision syndicale quant aux modalités de représentation et de fonctionnement de ces comités, afin de s'assurer de répondre réellement aux besoins des membres de la FIQ.



Eric Martin, CISSS de Laval



Sylvie Jovin, CISSS de la Montérégie-Centre